

4

(N^o 264.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 JUIN 1846.

Crédit de 40,000 francs au Département des Travaux Publics (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. MAST DE VRIES.

MESSIEURS,

A mesure que le chemin de fer de l'État atteignait les localités importantes du pays, des fêtes d'inauguration y ont été données au moyen des subsides votés par ces localités et par le concours efficace du Gouvernement.

Lors de la jonction du chemin de fer belge au chemin de fer rhénan, des fêtes brillantes ont eu lieu.

Les villes qui profitaient le plus immédiatement de cette jonction, se sont empressées de témoigner de tout l'intérêt qu'elles avaient à l'achèvement de cette œuvre inter-nationale.

Les dépenses qui en sont résultées pour le Gouvernement, ont été imputées sur l'un ou l'autre chapitre du Département des Travaux Publics.

Ce mode, irrégulier sans doute, mais employé depuis 1835, avait reçu une espèce de sanction de la Législature, en ce sens, qu'il n'avait soulevé aucune observation dans le sein de la Chambre.

A l'occasion de l'inauguration des chemins de fer belges-français, une interpellation a été faite par un de nos honorables collègues. Il a engagé le Ministre à suivre la voie légale.

Pour répondre à ce vœu, une demande de crédit de 40,000 francs nous est soumise.

(1) Projet de loi, n^o 261.

(2) La commission était composée de MM. DUMONT, *président*, VAN CUTSEM, LESOINNE, DAVID, THIENPONT, MAST DE VRIES et A. DU BUS.

La commission que vous avez chargée de l'examen du projet s'est d'abord rendu compte de ce qui a eu lieu lors que des dépenses du même genre ont été faites pour l'inauguration du chemin de fer belge-rhénan.

Elle s'est demandée si la jonction de Paris et Bruxelles n'était point pour le pays un événement d'une aussi haute importance que celui qui nous a liés à Cologne.

Elle a été unanime à reconnaître que des motifs de haute convenance nous commandaient de répondre aux invitations qui nous seront adressées de France.

En conséquence elle vous propose, par cinq voix, d'accorder le chiffre demandé par le Gouvernement.

Un membre proposait de le réduire à 25,000 francs.

Le Rapporteur,
MAST DE VRIES.

Le Président,
G. DUMONT.
